

► Je souhaite changer de titulaire

Je me rends sur :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/> et je suis les étapes proposées :

- Je clique sur la rubrique « je souhaite changer le titulaire du véhicule » ;
- Je crée ou je me connecte à mon compte ANTS ou grâce à France Connect ;
- J'ai besoin du certificat de cession ; du code de cession remis par le vendeur ou, à défaut, du numéro de formule et de la date du certificat d'immatriculation ; d'un justificatif de domicile récent ; si la voiture a plus de 4ans, d'un contrôle technique de moins de 6 mois ;
- Je renseigne les rubriques et fournis les pièces scannées demandées ;
- Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler, ainsi que le récépissé de dépôt de la demande.

► Je souhaite refaire mon certificat d'immatriculation suite à perte, vol, détérioration.

Je me rends sur :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/> et je suis les étapes proposées :

- Je clique sur la rubrique « je souhaite refaire mon certificat d'immatriculation suite à perte, vol ou détérioration » ;
- Je me connecte à mon compte s'il existe déjà, ou je crée un compte usager ou grâce à France Connect ;
- Je renseigne mon numéro d'immatriculation et le code confidentiel attribué à mon titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier (depuis 2009). S'il n'y figure pas ou si vous l'avez égaré, cette démarche vous permettra de l'obtenir et vous le recevrez par mail sous 45 mn et par courrier ;
- En cas de perte, ma déclaration s'effectue en ligne. En cas de vol, effectuer une déclaration de vol auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie et la scanner ;
- Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler, ainsi que le récépissé de dépôt de la demande.

► Je souhaite modifier mon adresse.

Vous êtes titulaire d'un certificat d'immatriculation (carte grise) au format SIV (ZZ-123-ZZ). Vous pouvez effectuer votre changement d'adresse en ligne. Vous recevrez à votre domicile une étiquette à apposer sur votre certificat d'immatriculation.

ATTENTION : réaliser le changement d'adresse dans le mois qui suit le déménagement

Je me rends sur :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/> et je suis les étapes proposées :

- Je clique sur la rubrique « modifier mon adresse » ;
- Je me connecte à mon compte s'il existe déjà, ou je crée un compte usager ou grâce à France Connect ;

J'ai besoin de mon certificat d'immatriculation puisqu'on me demandera le numéro d'immatriculation et le numéro de formule (voir sur le devant du certificat ou sur la partie détachable) ;

Une fois la procédure terminée je recevrai une étiquette comportant l'adresse que je collerai au niveau de l'ancienne adresse.

REMARQUE : cette opération est gratuite jusqu'au 3ème changement. Au 4ème changement je dois me rendre en préfecture ou auprès d'un professionnel.

**Passeport
Carte d'identité
Immatriculation
Permis de conduire**

► Je souhaite déclarer la cession d'un véhicule.

Vous avez la possibilité d'enregistrer en ligne la déclaration de cession du véhicule que vous avez vendu. Cette démarche n'est possible que pour les cas de cession entre particuliers et hors cession pour destruction.

Je me rends sur :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/> et je suis les étapes proposées :

- Je clique sur la rubrique « déclarer la vente de mon véhicule » ;
- Je me connecte à mon compte s'il existe déjà, ou je crée un compte usager ou grâce à France Connect ;
- J'ai besoin du formulaire cerfa de « déclaration de cession d'un véhicule » que j'ai rempli lors de la cession du véhicule et du code confidentiel attribué à mon titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier (depuis 2009). S'il n'y figure pas ou si vous l'avez égaré, cette démarche vous permettra de l'obtenir et vous le recevrez par courrier ;
- Un code de cession et un certificat de situation administrative me sont attribués. Je dois les communiquer à l'acquéreur.

Vous n'avez pas Internet ou vous avez des difficultés à l'utiliser ?

- Des **POINTS numériques** sont à votre disposition, à la Préfecture et à la sous-préfecture de FLORAC, où vous pouvez **être accompagné par un médiateur** numérique.

- Des **ESPACES numériques** vous accueillent dans chaque MSAP et dans certaines mairies qui se sont portées volontaires (voir la carte sur le site www.lozere.gouv.fr).

- Des **professionnels de l'automobile agréés (garagistes, concessionnaires...)** peuvent faire la démarche pour vous, certains même si vous n'êtes pas client chez eux. Ce service peut être payant. (Voir liste des professionnels agréés près de chez vous sur le site www.lozere.gouv.fr ou sur votre espace

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE



MES DÉMARCHES
à portée de clic !

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Vente d'un véhicule, changement d'adresse, perte ou vol, détérioration du CI, changement de titulaire !

Vous pouvez désormais faire votre changement de carte grise en ligne, en vous connectant sur le site Internet :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Pour accéder à ce service, vous devez disposer d'une **adresse électronique** et **créer votre espace** personnel ANTS, sécurisé par un identifiant et un mot de passe choisis par vos soins.

**MON POINT
NUMÉRIQUE**